

DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de Chilly-le-Vignoble

PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 MAI 2021

Présents : BILLOT D, FORIEN E, LEGGHE M, MÉNÉTRIER M-C, MIERE F, MOUILLOT J, NEGRI A, NOUVELOT C, QOCHIH Z.

Absents excusés : CROISSANT A donne pouvoir à QOCHIH Z., DAGNEAUX N, MOREAU S donne pouvoir à LEGGHE M., ROLLET H, ROUSSE F.

Secrétaire de séance : PETIOT Émilie et LEGGHE Mathilde

Ouverture de la séance à 19h05

Information concernant le défibrillateur de la commune

Le conseil municipal a bénéficié d'une information sur l'utilisation du défibrillateur de la commune. Celle-ci a été faite par M. PETIOT Jean-Etienne, moniteur de secourisme pompier.

Le défibrillateur de la commune est situé à côté de la salle des fêtes et de la machine à pain, au centre du village.

En cas d'urgence il peut être utilisé à tout moment par tous les habitants (ou par d'autres personnes). Sur conseil de M. PETIOT Jean-Etienne, une paire de ciseaux, un rasoir, des gants, des compresses seront rajoutés dans la boîte du défibrillateur.

Monsieur le maire souhaite organiser une formation ouverte à tous les administrés du village. Une date sera proposée.

Il est rappelé qu'en cas d'arrêt cardiaque avéré (la victime ne parle pas, ne respire pas, ne bouge pas), il faut appeler le 18 (ou le 112) IMMÉDIATEMENT. En même temps que vous appelez les pompiers, il faut commencer le massage cardiaque très rapidement pour pouvoir faire circuler le sang. En les appelant ils vous guideront sur les gestes à pratiquer en les attendant.

Si possible, une autre personne va chercher le défibrillateur. Il s'utilise facilement.

Celui de la commune est automatique, il vous explique comment agir dès que vous l'ouvrez.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

Le compte-rendu du 8 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Présentation du projet village par M. Georges LADOY, architecte et M. Olivier MINAUD, ONF

Cette étude est une étude de faisabilité, elle sert à montrer que le projet de redynamiser le cœur du village par le conseil municipal est viable.

M. Ladoy explique qu'une étude de faisabilité analyse des projets mais que ceux-ci peuvent se développer autrement : rien n'est figé.

La présentation se fait sur les 3 secteurs définis :

- Secteur 1 : la Cure avec le projet presbytère,
- Secteur 2 : l'ancienne école avec les projets nouvelle mairie, aménagement du préau,

- Secteur 3 : Parc des vignes : déménagement de la bibliothèque, maison des associations, City Park, aire de jeux,...

Une présentation des choix thermiques et énergétiques sur les bâtiments, sera proposée par M. Ladoy, après avoir consulté un bureau d'étude.

Les grands axes :

- Utilisation de circuit court : le bois,
- Réflexion sur les bâtiments et leurs abords : importance de végétaliser les espaces,
- Logements à énergie positive : capteurs solaires, isolation, orientation.

Mathilde Legghe demande si l'étude porte également sur la possibilité de mieux gérer l'eau. M. Ladoy confirme qu'il y aura possibilité de récupérer les eaux usées.

Secteur 1 : Propositions :

Presbytère : celui-ci serait transformé en logements (6) de type T2 et T3. Un escalier serait fait en extérieur pour gagner de la place dans le bâtiment. Et le local de l'agent se ferait en partie sur la partie nord du Presbytère.

Dans le terrain attenant au Presbytère : une bande de logements mitoyens (pour les personnes âgées) de type T2/T3 est proposée à la construction.

Foyer : retirer l'ancien foyer, ce qui fera une réserve foncière pour la commune. Elle pourra vendre ou louer ses terrains.

Secteur 2 : Propositions :

Préau : mettre des capteurs photovoltaïques sur une bande en haut du toit sur toute la longueur.

Anciennes salles de classes : la superficie est de 45 m² chacune. Au rez-de-chaussée à droite se trouverait la mairie avec le secrétariat, le bureau du maire et une petite salle de réunion. Et dans l'autre partie se trouverait une plus grande salle de réunion.

En ce qui concerne les appartements, les escaliers seraient en extérieur.

Secteur 3 : Propositions :

Actuellement dans le Parc des Vignes il y a environ 75 arbres. L'agent de l'ONF propose d'en couper une vingtaine et de replanter des essences Française, ou des essences fleuries avec des tons jaunes et rouges.

Une proposition d'étude a été établie par M. Minaud : diviser le Parc en 4 parties.

- 1 zone « jeune » avec l'aire de jeux, le city park. Habiller le mur avec un jardin vertical,
- 1 zone « ado » avec des agrès (vélo elliptique, cardio, machine à abdos, ...)
- 1 zone « adulte » avec des panneaux thématiques sur Chamberland,
- 1 zone « senior », avec le café associatif. Créer également un labyrinthe végétal avec des bancs pour que les gens puissent se reposer.

Il serait possible de déplacer la haie qui sépare le parking et le Parc pour pouvoir réaménager un plus grand espace de stationnement.

Il faudra également matérialiser un cheminement qui va jusqu'au parking en bord de la Sorne. Il permettra d'aller au cimetière et de se promener en toute sécurité. Le pont pourra servir d'écluse de ralentissement à l'entrée du village.

La mairie devra missionner des maîtres d'œuvre pour la réalisation. Un appel à candidature est nécessaire pour : architecte, bureau d'étude thermique, électricité, ...

Quelques points soulevés par le conseil municipal suite aux propositions :

- L'aménagement du Parc des Vignes aura un coût trop élevé pour être fait dans l'immédiat.
- Une adjointe souligne l'importance d'une réflexion sur l'atelier et le garage de l'agent communal : il ne faudrait pas séparer les deux afin qu'il puisse avoir accès à ses outils et son matériel de façon optimale. Il est proposé de retourner sur place pour visualiser les espaces.
- Au sujet de la confection du parking au niveau du Parc des Vignes, ce n'est pas forcément une bonne idée car le village recommande les déplacements doux. Il faut toutefois revoir l'aménagement du parking existant et du parvis de la salle des fêtes.
- Proposition de phasage : s'occuper en priorité du préau, de la maison des associations et de la maison de services. Vendre le terrain où est implanté le foyer avec maîtrise sur le projet.

Appel d'offres :

Un appel d'offres a été lancé en mai concernant 4 lots : création d'un City Park, création d'une aire de jeu, le terrassement et le mobilier urbain. L'ouverture des plis se fera le 19 mai, à 19h30, date à laquelle l'appel d'offres est terminé.

Délibération autorisant le maire à signer tous documents concernant les projets

Cette délibération n'est pas à prendre pour le moment. Elle sera prise après le dépouillement des offres.

Il faudra à ce moment nommer l'entreprise choisie et indiquer le tarif proposé.

Préemption sur la vente du P'tit Bouchon et de l'hôtel :

Délibération donnant pouvoir au maire à prendre attache d'un avocat.

Après avoir eu le notaire au téléphone, celui-ci est d'accord sur le fait que si la commune a préempté, la vente doit se faire.

Il prépare l'acte de vente et nous en tient informé.

Il faut également se renseigner auprès de notre assureur si nous avons une protection juridique.

Mme Zora Qochih entame la consultation concernant les emprunts.

Préparation des élections :

Les élections régionales et départementales se feront dans la même salle : la salle des fêtes.

Celle-ci sera aménagée en fonction des règles sanitaires. Un parcours sera prévu à cet effet.

Du gel, des masques seront mis à disposition des administrés qui viendront voter.

Le premier tour se tiendra le dimanche 20 juin de 8h à 18h et le 2^{ème} tour, le dimanche 27 juin de 8h à 18h. Il est demandé à tous les électeurs de venir munit de leur stylo.

Tous les membres du conseil seront présents. Une moitié le matin et la deuxième moitié l'après-midi. Les rôles sont définis.

Clôture de la séance à 22h40

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 10 juin à 19h00

Chilly-le-Vignoble,

Le 18 mai 2021



[Signature]
Le Maire, Dominique BILLOT,